



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241122-DEC2024_080-AR



**DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2024-080
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Signature d'un avenant n°04-01 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°4 Étanchéité

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°88-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°4 Étanchéité dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance ;

Considérant que la délibération n°88-23 autorise le Maire à signer tous documents afférents au marché initial, notamment les avenants ;

Considérant la nécessité relevée en réunions de chantier de modifier l'épaisseur de l'isolant polyuréthane et de rehausser des fenêtres de toit, ainsi que de modifier les dimensions des lanterneaux ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise PRO ETANCHE CENTRE l'avenant n°04-01 d'un montant de 3 736,00€ HT.

Article 2 : D'indiquer que l'avenant modifie le montant du marché en plus-value à hauteur de 9,86%, qui s'établit désormais à 41 609,65€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 21 novembre 2024

Le Maire,
Laurent BAUDE

Transmission et réception en préfecture le : **22 NOV. 2024**

Publication numérique le : **22 NOV. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le



ID : 045-214503088-20241122-DEC2024_080-AR

AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 4 – Etanchéité AVENANT N°04-01

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

PRO ETANCHE CENTRE

RUE ALBERT EINSTEIN BÂT 45, 18000 BOURGES

pro.etanche.centre@gmail.com / 02 48 16 22 69 ou 07 69 38 55 34

SIRET : 827 518 465 00014 – R.C.S. Bourges

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 4 – Etanchéité

- Date de la notification du marché public : 26/12/2023
- Durée d'exécution du marché public : 16 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 37 873,65€
 - Montant TTC : 45 448,38€

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

1. Modification de l'épaisseur de l'isolant polyuréthane et réhausse des fenêtres de toit :

L'entreprise doit mettre en œuvre une couche d'isolant polyuréthane ép. 160mm au lieu des 60mm initiaux. Isolant EFIGREEN ALU+ de chez SOPREMA. Soit 100mm d'isolant supplémentaire sur toute surface, soit 112m². L'entreprise doit mettre en œuvre des costières en acier galva épaisseur 1.5mm faisant office de rehausse pour lanterneau suite à la modification de la hauteur de l'isolant.

2. Modification des dimensions des lanternaux :

La dimension des vélux initialement prévue en 1200x900 est réduite à 900x600.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 736,00€
- Montant TTC : 4 483,20€
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,86%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 41 609,65€
- Montant TTC : 49 931,58€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AKBULUT Bulent, gérant	Bourges, le 22/11/2024	PRO ETANCHE CENTRE 13 Rue Denys Dodart 18000 BOURGES 07 69 38 55 34 pro.etanche.centre@gmail.com Siret 827 518 465 00022 - APE 4399A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY....., le 22/11/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

22/11/2024 à 09h24